

Pour une éducation émancipatrice

Nous réclamons chaque année au moins 3 heures par an par apprenant-e de formation sur le droit du travail. Nous estimons que la meilleure connaissance permettra à l'ensemble des travailleur-ses de mieux se défendre et mieux identifier les cas d'abus.

Pour que ces formations puissent protéger les futurs travailleur-ses, nous réclamons que ces formations puissent être effectuées par les organismes de formation syndicale.

ORIENTATIONS